

ALVEA - T-PSO
route de Salviac



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

DUPLICATA

46300 GOURDON
Tél.: 05 65 41 00 71

Fax :

TotalEnergies Proxi Sud Ouest SAS au capital de 18 531 390 €
324 958 198 R.C.S. AGEN. N° TVA : FR 65 324 958 198
Siège social : 898 Route de la Teinture
47200 Montpouillan

www.proxi-totalenergies.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

FACTURE

FP06192549

1/1

ADRESSE DE LIVRAISON

GAEC
DE LA PLACE
10 CHEMIN DE LA FONT VIEILLE
TREBAIX
46090 VILLESEQUE

ADRESSE DE FACTURATION

GAEC DE LA PLACE
MR PETIT BOURDET FRANCIS
10 CHEMIN DE LA FONT VIEILLE
TREBAIX
46090 VILLESEQUE
SIREN : 330024316

N° CLIENT

DATE

CAH/81235412

30/07/2025

Nos conditions générales de ventes :

https://www.proxi-totalenergies.fr/media/pdf/CGV_T-PSO.pdf

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U. T.T.C.	P.U. H.T.	P.U. NET H.T.	MONTANT H.T.
attestation pour la fiscalité réduite valable jusqu'au 27/06/2027					
P00972 Excellium Pro NR taux réduit	1201,00 L			770,00 /1000L	924,77
Produit P00972 : L EXCELLIUM PRO NON ROUTIER est un Gazole Non Routier de qualité supérieure - Carburant taxé pour des usages agricoles ou forestiers					



≈ 0,93 le litre TTC

CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	% TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL
. CHEQUE 10 j nets ÉCHÉANCE 09/08/2025	924,77	20	184,95	€ H.T. 924,77 E
				€ T.V.A. 184,95 E
				NET A PAYER 1109,72 E



Un petit geste pour la planète : optez pour la dématérialisation de vos factures !



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

• L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,

• L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.

Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code de Commerce créé par Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8 juin 1993 modifié), interdits comme carburant ou combustible.

Alvéa - T-PSO
477 Boulevard Alfred Daney
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEX

